

« Nous demandons une suspension de ce texte et non son report »

Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force ouvrière, considère le recul du premier ministre comme « une première brèche » que les mobilisations annoncées dès le 9 mars devraient élargir. Le dirigeant syndical détaille les aspects dangereux du projet de loi.

Le premier ministre vient de reporter la présentation en Conseil des ministres de la loi travail de deux semaines. Qu'en pensez-vous ?

JEAN-CLAUDE MAILLY C'est une première brèche. Rappelez-vous la fermeté avec laquelle le gouvernement jusqu'à présent voulait maintenir son calendrier. Il n'y a pas seulement la question des licenciements économiques, des prud'hommes ou du forfait jours qui sont effectivement scandaleux. Il y en a d'autres. Nous sommes, par exemple, contre le référendum dans l'entreprise. Parce que c'est une manière de contourner les organisations syndicales, de faciliter les dérogations. Sans oublier que, tous les jours, nous découvrons des bombes, des loups. Les pétitionnaires avaient révélé la remise en cause du contrat à temps partiel, qui, selon le Code du travail, doit nécessairement comporter une durée minimale de travail de 24 heures hebdomadaires. Le gouvernement était monté au créneau pour déclarer que cela était faux. Or, bien que subtilement rédigée, la remise en cause de ces 24 heures est bel et bien dans le projet de loi au travers du groupement d'employeurs. Ce qui permettrait de les contourner. Le gouvernement ne va pas discuter en quinze jours de chacun des articles. Nous demandons une suspension de ce texte et non son report, c'est-à-dire un gel du projet sans fixer de date de présentation, afin de se donner le temps de la concertation. À défaut, nous exigerons son retrait.



« NOUS SOMMES, PAR EXEMPLE, CONTRE LE RÉFÉRENDUM DANS L'ENTREPRISE. PARCE QUE C'EST UNE MANIÈRE DE CONTOURNER LES ORGANISATIONS SYNDICALES, DE FACILITER LES DÉROGATIONS. » PHOTO PATRICK NUSSBAUM

Selon le gouvernement, c'est parce que vous avez mal compris le texte, qui, selon eux, serait truffé de coquilles...

JEAN-CLAUDE MAILLY Je pense bien connaître le Code du travail, bien mieux, en tout cas que le premier ministre. Quand le premier ministre pointe la médecine du travail comme un des points positifs du texte. Je m'interroge : a-t-il bien lu le texte ? Alors qu'il est inscrit que certaines visites obligatoires seront supprimées.

Vous avez à plusieurs reprises dénoncé la philosophie du texte... Pouvez-vous préciser ?

JEAN-CLAUDE MAILLY Il s'agit de l'inversion de la hiérarchie des normes. À savoir le renvoi de la négociation collective au niveau de l'entreprise, au détriment de la loi et des négociations nationales qui se réalisent au niveau des branches. Or cette hiérarchie des normes répond à la mise en œuvre du principe républicain d'égalité : garantir un minimum d'égalité de droits entre les salariés. Sans oublier que dans tous les pays qui ont mené, ou qui ont été obligés par les institutions européennes de faire ce mouvement, on a vu la négociation collective s'affaiblir. C'est le cas par exemple en Espagne et au Portugal. Selon les travaux de l'institut syndical européen de la CES, entre 2008 et 2016, les accords de branche sont passés en Espagne de 1 448 annuellement en 2008 à 706 en 2016. Au Portugal, de 200 à 46. Le nombre d'accords d'entreprise a évolué de 4 539 à 1 702 en Espagne et de 95 à 39 au Portugal. Et le nombre de salariés couverts par une convention collective est passé respectivement de 12 millions à 7 millions et de 1,9 million à 328 000. À cela s'ajoute un mécanisme de suppléativité, qui permet aux employeurs de pouvoir déroger au droit sans aucune négociation, sur les as-

treintes, le temps partiel, mais aussi sur les congés familiaux...

Vous n'avez pas signé le texte commun, lors de la dernière intersyndicale. Pourtant, vous serez présent, aux deux réunions prévues jeudi, dont l'une aura pour objet d'établir les contre-propositions au projet de loi et l'autre consistera à définir et préparer la riposte contre le projet de loi travail. Dans quel état d'esprit ?

JEAN-CLAUDE MAILLY Nous n'avons pas signé le texte avec les autres organisations, car il était trop partiel, comme je viens de vous en faire la démonstration. Mais nous allons participer à ces deux réunions. Nous n'avons jamais dit : le Code du travail, nous ne devons pas y toucher. Beaucoup de dispositions ont été introduites à la demande du patronat. Et c'est ce qui le rend parfois compliqué. Le problème n'est pas de rediscuter du Code du travail, mais de savoir ce qu'on y met dedans. Cet état d'esprit ne sera peut-être pas identique chez tout le monde.

« La colère sociale est très forte. Il est évident que ce projet de loi agglomère toute une série de mécontentements. »

Vous appelez d'ores et déjà à manifester le 9 mars...

JEAN-CLAUDE MAILLY Les mécontentements sont nombreux. Ce texte est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La colère sociale est très forte. Il est évident que ce projet de loi agglomère toute une série de mécontentements. Du côté des organisations syndicales de salariés, mais aussi du côté des organisations syndicales d'étudiants et lycéens. D'ailleurs, je tiens à préciser que personne ne manipule les jeunes, ils ont leur propre analyse et leur propre réflexion sur la loi travail. La mobilisation est également citoyenne au travers de la pétition... les sources sont plus larges qu'en 2006. Le 9, FO sera présent dans les différents rassemblements qui auront lieu. Nous allons tout faire pour accroître la pression. Les syndicalistes sont pragmatiques. Le 9, c'est comme un apéro avant le plat de consistance qui pourrait être le 31. Et nous allons tout faire pour faire du 31 mars une grande journée d'action. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR CLOTILDE MATHIEU